



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS
**
MÉDAILLES
**
RG FFF
Article 160
**
Planning des formations
**

Règlement Challenge
Dynamique
+
Situation au 15/04/23
**

**Affiches Finales
des Coupes du
Val de Marne**

Procès-verbaux

Commission
Football à Effectif Réduit
**
Commission Organisation
des Championnats &
Coupes
**
Commission des Statuts
& Règlements
**
Commission Futsal/
Football Diversifié
**
Commission du
Calendrier

Annexes

**
Amendes
**

A Consulter

sur Footclub

Commission de Discipline
+
Sanctions



Egalement
Consultable sur
notre site
internet

[http://
districtvaldemarne.fff
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

INFO CLUBS

Fermetures du District (Ponts)

Du Mercredi 17 Mai à 17h30 au Lundi 22 Mai 2023 à 14h00 (Ascension)
Vendredi 26 Mai à 12h00 au Mardi 30 Mai 2023 à 09h00 (Pentecôte)

RAPPEL....

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, (les deux dernières journées pour le championnat séniors D1) le même jour (à l'heure officielle. (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison).

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

Appel à CANDIDATURES

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT **« 7 ou 14 Octobre 2023 »**

Cahier des charges :
1 grande salle (250 places assises)
+ 1 Estrade + Hall d'accueil

* * * *

Les candidatures 24ème Tournoi International U16 « Octobre 2023 » **sont ouvertes !!**

(Cahier des charges : 1 Terrain en herbe en
bon état + éclairage + minimum 4 vestiaires)

*Lettre de candidature à envoyer par courrier ou
par mail à l'intention de Monsieur le Président du
District du val de marne.*

RAPPEL

Le Comité de Direction réuni le 07
décembre 2022,
après étude des retours des Clubs
relatifs au sondage effectué sur les
rencontres du week-end de la Pentecôte
a donné une suite favorable.

De ce fait, l'intégralité des rencontres
prévues les
26 et 27 mai 2023 ont été avancées
au 06 et 07 Mai 2023.

Pour les clubs qui avaient des rencontres prévues
Le 07 Mai 2023 (groupe de 14) SENIORS D1 /
D4 A & B / CDM D1 et ANCIENS D4, **les
matches ont été avancés au 05 Mars
2023.**

MÉDAILLES DISTRICT 94

Pour la saison 2022/2023 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures (*bulletin en annexe du journal*) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

Condition d'attribution :

- Posséder une licence dirigeant(e)
- Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.
Jusqu'au 31 Mai 2023 (aucune demande ne sera acceptée après cette date).



Edition N° 628 du Jeudi 18 Mai 2023

COMMUNIQUE

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2023/2024

Vous êtes disponible à compter de la **saison 2023 & 2024**, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés

94500 Champigny sur Marne ou par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

INFO CLUBS

TERRAINS IMPRATICABLES

[Procédure à faire avant VENDREDI 12H00](#)

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.
(arrêté municipal + liste des matchs).

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

DONS AUX ŒUVRES 2023

« FRAIS ENGAGÉS PAR LES BENEVOLES » – POUR LES IMPOTS 2022

Conditions d'éligibilité

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus dans une limite de **20% du revenu net imposable**.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu**.

Retrouvez à l'intérieur du journal : FICHE PRATIQUE / FORMULAIRE 11580.03 / FRAIS ENGAGÉS DANS LE CADRE ACTIVITE BENEVOLE

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avérerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOUS EN BLEU

« Dans le cadre de la campagne « Tous en Bleu » du club de football US Créteil-Lusitanos, nous vous invitons à voir l'ensemble des matchs de l'USCL, qui évolue dans le championnat National 2 cette saison.

En effet, nous invitons tous les clubs du District afin qu'ils puissent profiter d'un match de football de qualité et de son ambiance conviviale.

C'est donc avec grand plaisir que nous vous accueillerons à voir tous les matchs de l'USCL ! Cette invitation est bien sûr gratuite, et valable tout au long de la saison.

Prochaines rencontres le 6 mai, le 13 mai et le 03 juin à 18 heures au Stade Dominique Duvauchelle !

N'hésitez pas à revenir vers actions@uscl.fr pour toutes questions et inscriptions, notamment quant à l'organisation.

RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2022 & 2023

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison. Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

Seniors D1, D2, D3

U16 D1, D2,

FUTSAL D1 et D2

Féminins D1

U14 D1

U18 D1, D2,

CDM D1

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.

Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif.

CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement (*) aux alentours du 20 Septembre 2022, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».
Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue aux alentours du 25 de chaque *mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2022).*

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS

Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2022/2023

MAI	4	11	18	25	
JUIN	1	8	15	22	29
JUILLET	6	20			

TOURNOIS PROVINCE

ACS MORIERES

Organise son 35^{ème} Tournoi Souvenir ROY TYLER les 27,28, 29 Mai 2023

Catégories U6 à U17

Contact : 06.7051.19.44 ou 06.25.27.37.20

L'AS FONTONNE

Organise son 34^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL VETERANS, les 18-19-20 Mai 2023

Contact : Secrétariat : 04.93.33.50.76 / Gilles MASSA : 06.27.04.71.63 / Franck SIMOES : 06.23.83.94.45
club@asfontonne-antibes.com

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales

Organise son 36^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les **27 et 28 mai 2023 (Pentecôte)** en catégories **U11, U13, U15 et U17**.

Contact : Laurent Balluais / Responsable Tournois

fcsolerien@free.fr -07.81.98.42.56

YELLOW'CUP

TOURNOI NATIONAL U12-U13 - FC JARD-AVRILLE

Week-end du 27 et 28 Mai 2023 à Jard sur Mer

Contact : QUENTIN RAMBAUD 06.11.49.77.63 / q.rambaud.fcja@gmail.com





DEMANDE DE MEDAILLE



Au titre de dirigeant(e)s de clubs

SAISON 2022 /2023

Remise à l'Assemblée Générale du District 94
(Octobre 2023)

JE SOUSSIGNÉ(E) :

PRÉSIDENT(E) DU CLUB :

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE **DISTRICT** POUR :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

LICENCE DIRIGEANT N° :

DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) :

RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR :

.....

.....

RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF) :

.....

.....

JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :

BRONZE (1) - 15 années en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires

ARGENT (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Bronze

VERMEIL (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille d'Argent

OR (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Vermeille

(1) ENTOURER LA MENTION UTILE

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DE BRONZE | | | | |

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE DE VERMEIL, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE D'ARGENT | | | | |

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'OR, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DEVERMEIL | | | | |

A

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB

LE

Communiqués

Fin de saisie des demandes de licences pour la saison 2022/2023

Comme annoncé à la mi-mars, la **Ligue** a franchi le cap des **300 000 licencié(e)s**, ce qui la place au 11^{ème} rang des *Fédérations Sportives Nationales*. Pour se rapprocher voire dépasser la 10^{ème} Fédération Sportive (*la Fédération Française de Rugby*), il ne nous reste plus que quelques jours !

En effet, afin d'effectuer les paramétrages nécessaires au démarrage de la saison **2023/2024** dans les meilleures conditions, la F.F.F. ferme l'accès à la saisie des licences au titre de la saison 2022/2023 **le Dimanche 30 Avril prochain.**

Au-delà de cette date, vous ne pourrez plus saisir de demandes de licences via **Footclubs**.

Demandes de licences 2023/2024 : Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1^{er} Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

Comment savoir si une photo doit être renouvelée ? Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera **signalé par un encadré rouge en face de son nom**. Lorsque vous vous positionnez sur cet encadré, la mention « **photo invalide** » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence ; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

Pourquoi ? La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire (i) la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des informations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et (ii) le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

NB : à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)	- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) - PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) - Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)	- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) - PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) - Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en <u>la pratique du football</u>. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)	-PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)	Récépissé de déclaration de modification en Préfecture
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT	PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture

Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

Support de la feuille de match	Modalités de présentations des licences
Tablette (F.M.I)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant
Papier	De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon OU Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (<i>document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre</i>)

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

- ◇ Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné
- +
- ◇ La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 sus-visé :

- ◇ Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (*ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club*)
- ◇ Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (*pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré*)

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE



**Stade Octave Lapize,
3 Rue Entroncamento, 94350, Villiers-sur-Marne**

SAMEDI 17 JUIN 2023

	TERRAIN N°1 Herbe ("J.J. COMBAL")	TERRAIN N°2 Synthétique	TERRAIN N°3 Synthétique
14h00	U14 VDM		
14h30		U14 AMITIE	
15h00			U15F
16h30	SENIORS F		
17h00		ENTREPRISE	

DIMANCHE 18 JUIN 2023

	TERRAIN N°1 Herbe ("J.J. COMBAL")	TERRAIN N°2 Synthétique	TERRAIN N°3 Synthétique
09h15			CDM
09h30		ANCIENS	
11h30			+45
11h45		U20 VDM	
13h45			U16 AMITIE
14h00		U16 VDM	
16h15			SENIORS AMITIE
16h30		U18 VDM	
16h45	SENIORS VDM		



Skita Crédit Mutuel



FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE



FUTSAL

**Gymnase Auguste Delaune,
119 Rue de Verdun, 94500, Champigny-sur-Marne**

MERCREDI 31 MAI 2023

14h10	1ère 1/2 finale	U13 G
14h30	2ème 1/2 finale	U13 G
14h50	3ème/ 4ème place	U13 G
15h10	Finale	U13 G

15h30	Récompenses U13 G	
-------	-------------------	--

16h00	1ère 1/2 finale	U13 F
16h20	1ère 1/2 finale	U11 F
16h40	2ème 1/2 finale	U13 F
17h00	2ème 1/2 finale	U11 F
17h20	3ème / 4ème place	U13 F
17h40	3ème / 4ème place	U11 F
18h00	Finale	U11 F
18h20	Finale	U13 F

18h40	Récompenses U11 F et U13 F	
-------	----------------------------	--

JEUDI 01 JUIN 2023

20h30	SENIORS FUTSAL
-------	----------------



Skita

Crédit



Mutuel



REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE – 2022 / 2023

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.

Des récompenses pour les 10 premiers clubs –

Les 5 premiers = Malle pédagogique + Buts = 800 euros –

Du 6 -ème au 10 -ème = Malle pédagogique = 400 euros –

Si 100 pts / 100 = Dotation X2 = 1600 euros

DES CRITERES REALISABLES :

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION – 30 PTS – Participer aux pratiques / aux réunions / CR plateau et FMI.

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL – 20 PTS - Réaliser au moins 2 actions PEF – Communiquer le CR et les photos des actions.

FORMATION – 35 PTS – Inscrire mes dirigeants et éducateurs aux formations organisées par le district , y compris les certifications .

DISCIPLINE EDUCATEURS ET DIRIGEANTS – 10 PTS – Aucun éducateur et dirigeant sanctionné de 6 matchs et plus

DIAGNOSTIC LABEL – 5 PTS – Réalisation sur Footclubs du diagnostic label.

Je réalise des actions du PEF avec compte rendu et photos ,

je fais mon diagnostic label sur Footclubs,

j'envoie mes éducateurs et dirigeants en formation,

je sensibilise mes dirigeants et éducateurs au respect des arbitres et des adversaires
mon école de foot participe aux pratiques district avec envoi compte rendu ou FMI.

JE PEUX PERMETTRE A MON CLUB UNE DOTATION DE 1600 – 800 – OU 400 EUROS

CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE 2022 - 2023 Challenge Jean Jacques Combal	Challenge Club Foot animation	Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +	Diagnostic Label	Actions PEF	Formation Dirigeants et animateurs	TOTAL POINTS Maxi 100
---	-------------------------------------	--	---------------------	----------------	--	-----------------------------

AU 15 / 4 / 23 **PTS** **PTS** **PTS** **PTS** **PTS Maxi
35 pts**

ST MANDE F.C.	30	10	5	20	35	100
SUCY F.C.	30	0	5	20	35	90
THIAIS F.C.	30	10	5	0	35	80
CHARENTON C.A.P.	30	10	5	0	35	80
CRETEIL LUSITANOS F. US	20	0	5	20	35	80
CHAMPIGNY F.C. 94	10	10	5	20	35	80
MAISONS ALFORT F.C.	30	10	0	0	35	75
CA VITRY94.2	30	0	5	0	35	70
CAUDACIENNE ENT.S.	30	10	5	0	22	67
VITRY E.S.	30	0	0	0	35	65
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	30	0	5	20	8	63
BRY F.C.	20	10	5	20	6	61
JOINVILLE R.C.	20	10	5	0	26	61
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	10	10	5	0	35	60
RUNGIS U.S.	10	10	5	0	35	60
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	10	10	5	0	35	60
VINCENNOIS C.O.	20	10	0	0	28	58
KREMLIN BICETRE C.S.A.	10	10	5	0	30	55
LUSITANOS ST MAUR U.S.	20	10	5	20	0	55
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	30	10	0	0	14	54
MAROLLES F.C.	30	10	5	0	8	53
U. FOOTBALL CRETEIL	10	0	5	0	35	50
F. C. MANDRES PERIGNY	30	10	5	0	0	45
ORMESSON U.S.	30	0	5	0	8	43
ENT.SANTENY MANDRES	30	10	0	0	2	42
HAY LES ROSES C.A.	10	10	5	0	16	41
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	10	10	0	0	20	40
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	30	10	0	0	0	40
FONTENAY SS/BOIS U.S.	0	0	5	0	35	40
NOGENT S/MARNE F.C.	20	10	5	0	4	39
AVENIR SPORTIF D'ORLY	0	10	5	0	22	37
BOISSY F.C.	20	10	5	0	0	35
GENTILLY ATHLETIC CLUB	20	10	5	0	0	35
CACHAN C.O.	10	0	5	0	16	31
VILLECRESNES U. S.	20	10	0	0	0	30
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	20	10	0	0	0	30
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	10	10	0	0	8	28
U. S. IVRY FOOTBALL	0	10	5	0	12	27
BONNEUIL S/MARNE C.S.	10	10	0	0	2	22
ASOMBA	10	10	0	0	0	20
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	10	10	0	0	0	20
NOISEAU STE S.	10	10	0	0	0	20
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	0	10	0	0	10	20
CHEVILLY LA RUE ELAN	10	0	5	0	4	19
VILLEJUIF U.S.	10	0	5	0	4	19
FRESNES A.A.S.	0	10	5	0	0	15
LIMEIL BREVANNES A.J.	0	10	0	0	4	14
CHOISY LE ROI A.S.	0	10	0	0	0	10
VAL DE FONTENAY AS	10	0	0	0	0	10
VILLENEUVE ABLON U.S.	0	10	0	0	0	10



PLANNING DES FORMATIONS 2022-2023

CFF1

U9 - Module 7-8 ans			U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
13/10/2022	14/10/2022	CHARENTON	24/11/2022	25/11/2022	DISTRICT
17/11/2022	18/11/2022	THIAIS	12/01/2023	13/01/2023	DISTRICT
02/02/2023	03/02/2023	DISTRICT	09/02/2023	10/02/2023	DISTRICT
13/04/2023	14/04/2023	FONTENAY SS B	16/03/2023	17/03/2023	LA QUEUE EN B
15/05/2023	16/05/2023	CHEVILLY LARUE	01/06/2023	02/06/2023	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)			U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
23/02/2023	24/02/2023	FONTENAY SS B	04/05/2023	05/05/2023	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)			U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
20/02/2023	21/02/2023	DISTRICT	27/04/2023	28/04/2023	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans			U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
20/10/2022	21/10/2022	DISTRICT	28/11/2022	29/11/2022	CHEVILLY LARUE
01/12/2022	02/12/2022	DISTRICT	26/01/2023	27/01/2023	THIAIS
19/01/2023	20/01/2023	DISTRICT	09/03/2023	10/03/2023	ORLY
16/02/2023	17/02/2023	DISTRICT	08/06/2023	09/06/2023	VITRY S SEINE
23/03/2023	24/03/2023	DISTRICT			

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans			SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
03/10/2022	04/10/2022	RUNGIS	17/11/2022	18/11/2022	MAROLLES
05/01/2023	06/01/2023	MAROLLES	06/02/2023	07/02/2023	DISTRICT
27/03/2023	28/03/2023	ORLY	03/04/2023	04/04/2023	DISTRICT

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-			Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
27/10/2022	28/10/2022	CHAMPIGNY	30/03/2023	31/03/2023	THIAIS
27/04/2023	28/04/2023	CHAMPIGNY			
Module U6-U7 - Module 5-6 ans			Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2022	09/12/2022	DISTRICT	25/05/2023	25/05/2023	DISTRICT

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)			CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
03/12/2022	03/12/2022	PARC DU TREMBLAY	11/02/2023	11/02/2023	PARC DU TREMBLAY
			18/03/2023	18/03/2023	PARC DU TREMBLAY
			10/06/2023	10/06/2023	PARC DU TREMBLAY

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 16 Mai 2023

Présents : Mmes NYEMBMAL, POLICON, MM. BOUSSARD, DIAZ, CHAMPION

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District du Val de Marne.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.
Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Le bâtiment Football et les vestiaires du Parc du Tremblay seront fermés

***LE JEUDI 18 MAI 2023**

Les clubs ayant des rencontres programmées le 20 et le 21 mai sont invités à les confirmer au plus tard le mercredi 17 mai avant 12 heures ainsi que les entraînements du vendredi 19 mai 2023.

Compte tenu de la nouvelle organisation du Championnat U14

Les Coupes District U14 & U16 sont suspendues pour la saison 2022/23

Rappel du Règlement des Coupes, paiement des arbitres :

Coupes du Val de Marne et Amitié, à partir des ¼ de finales, 3 arbitres sont désignés sur chaque rencontre, 2 à la charge du club recevant et 1 à la charge du club visiteur.

Le paiement se fera le jour du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat :
Amende 100.00 euros

RAPPEL AUX CLUBS

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

Match N° 25041267 ES VITRY / ELAN DE CHEVILLY LARUE SENIORS 1D DU 4 /06/2023

Demande via footclub pour avancer cette rencontre au 28 /05 /2023

Refus de la commission – Il s'agit de la dernière journée de compétition qui précise que toutes les rencontres doivent se dérouler à la même date.

Match N° 25041264 US VILLEJUIF 2 / FC THIAIS SENIORS D1 DU 7/05/2023

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre

Match arrêté à la 9^{ème} minute de jeu. Terrain impraticable.

Match remis au 28 mai ou avant, si accord entre les deux clubs.

Match N° 24653133 ES VITRY 2 / AAS FRESNES D2 B DU 14/05/2023

Lecture de la feuille de match. Match non joué.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait de AAS FRESNES, entraînant son forfait général

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassé pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Match N° 24653121 CSA KREMLIN / ES VITRY SENIORS D2 B DU 21/05/2023

Accord des deux clubs via Footclub. Accord de la commission. CSA KREMLIN ayant un match de Coupe de France le 21/05/2023

Match le 25/05/2023 à 20h.

Match N° 24653416 UF CRETEIL / VILLENEUVE AFC SENIORS D3A DU 04/06/2023

Demande via footclub pour avancer cette rencontre au 28/05/2023

Refus de la commission – Il s'agit de la dernière journée de compétition qui précise que toutes les rencontres doivent se jouer à la même date.

Match N° 24653476 VERS L' AVANT / FC THIAIS SENIORS 3 DB DU 21/05/2023

Vers l'Avant jouant en Coupe de France le 21 mai, **accord des deux clubs et de la commission pour que cette rencontre se joue le 28/05/2023**

Match N° 25172351 GENTILLY AC / PORT ACA CHAMPIGNY SENIORS D4 B DU 21/05/2023

Accord des deux clubs via Footclub. **Accord de la commission. Match le 17/ 05 /2023 à 20h, (terrain de Gentilly étant indisponible).**

Match N° 24653405 US VILLECRESNES / AS VAL DE FONTENAY SENIORS D3 A DU 14/05/2023

Lecture du rapport de l'arbitre. Match non joué.

1^{er} forfait non avisé de AS Val de Fontenay

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
½ Finale	21 Mai 2023	Effectué
Finale	18 Juin 2023	

Coupe VDM Séniors Amitié

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE Séniors Amitié

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
½ Finale	21 Mai 2023	Effectué
Finale	18 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ½ finales qui auront lieu le **21 MAI 2023 à 15h00** sur le terrain du 1^{er} nommé, **les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.**

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre, 2 arbitres à la charge du club recevant et 1 à la charge du club visiteur. Le paiement s'effectuera le jour même.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

CHAMPIONNAT CDM

Coupe CDM

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
½ Finale	21 Mai 2023	Effectué
Finale	18 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ½ finales qui auront lieu le **21 MAI 2023 à 9h00** sur le terrain du 1^{er} nommé, **les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.**

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre, 2 arbitres à la charge du club recevant et 1 à la charge du club visiteur. Le paiement s'effectuera le jour même.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

CHAMPIONNAT ANCIENS

Match N° 24677020 US VILLEJUIF / FC THIAIS ANCIENS 3 D A du 14/05/2023

Lecture de la feuille de match

Equipe US Villejuif incomplète en cours de partie.

La commission donne match perdu par pénalité au club de Villejuif US (-1point/0but) et attribue le gain au FC Thiais (3 points/1but).

Match N° 24677019 SS NOISEAU / VALENTON FA ANCIENS D3 A DU 14/05/2023

Lecture du courrier de SS Noiseau et de l'avis d'indisponibilité du terrain de Noiseau.

La commission reporte cette rencontre au 28 / 05/2023

Les clubs ont la possibilité de jouer avant, après accord à transmettre au District.

Match N° 25134696 TREMBLAY AJ / MACCABI CRETEIL ANCIENS D4 DU 14/05/2023

Accord des deux clubs via footclub. Accord de la commission.

Match le 28/05/2023.

Coupe ANCIENS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
½ Finale	21 Mai 2023	Effectué
Finale	18 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ½ finales qui auront lieu le **21 MAI 2023 à 9h00** sur le terrain du 1^{er} nommé, **les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.**

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre, 2 arbitres à la charge du club recevant et 1 à la charge du club visiteur. Le paiement s'effectuera le jour même.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

Match N° 25820275 IVRY DESPORTIVA / ORLY AC Coupe ANCIENS DU 21/05/2023

Accord des deux clubs via footclub. Accord de la commission

Ivry Desportiva jouant une rencontre de championnat, *ce match est remis au 28/05/2023*

CHAMPIONNAT + 45 ANS**Match N° 25153881 AAS FRESNES / IVRY DESPORTIVA + 45 ANS B DU 14/05/2023**

Lecture du Courrier de AAS Fresnes.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de AAS Fresnes.

Coupe + 45 ANS**CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »**

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
½ Finale	21 Mai 2023	Effectué
Finale	18 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ½ finales qui auront lieu le **21 MAI 2023 à 9h00** sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre, 2 arbitres à la charge du club recevant et 1 à la charge du club visiteur. Le paiement s'effectuera le jour même.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

CHAMPIONNAT +55 ANS**Coupe VDM ENTREPRISE****CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE**

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
½ Finale	20 Mai 2023	Effectué
Finale	17 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ½ finales qui auront lieu le **20 MAI 2023 à 15h00** sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre, 2 arbitres à la charge du club recevant et 1 à la charge du club visiteur. Le paiement s'effectuera le jour même.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

Match N° 25825580 APSAP EMILE ROUX / NEW TEAM VINCENNES COUPE ENTREPRISE DU 20/05/2023

Lecture du courrier de APSAP Emile Roux

Ce club jouant en Coupe Nationale de Football Entreprise, la commission reporte cette rencontre au 27 mai 2023.

DEPARTEMENTALE « FEMININES »**CHAMPIONNAT FEMININS****Match N° 25655101 FC MAISONS ALFORT / FC THIAIS CHAMPIONNAT U18 / SENIORS du 13/05/2023**

Accord des deux clubs via footclub. Accord de la commission

Match le 20/05/2023.

Coupe FEMININES

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES Séniors

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>½ Finale</i>	20 Mai 2023	<i>Effectué</i>
<i>Finale</i>	17 Juin 2023	

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES U15

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>½ Finale</i>	20 Mai 2023	<i>Effectué</i>
<i>Finale</i>	17 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ½ finales qui auront lieu le 20 MAI 2023 à 15h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre, 2 arbitres à la charge du club recevant et 1 à la charge du club visiteur. Le paiement s'effectuera le jour même.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

La commission rappelle que ces rencontres se jouent à 8 plus 4 remplaçantes.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

Coupe VDM U20

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	<i>Effectué</i>
<i>Finale</i>	18 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ½ finales qui auront lieu le 21 MAI 2023 à 15h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre, 2 arbitres à la charge du club recevant et 1 à la charge du club visiteur. Le paiement s'effectuera le jour même.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

CHAMPIONNAT U18

RAPPEL !!

Dossier en retour de la Commission de Discipline (du 31/01/23)

Terrain suspendu de AS ORLY U18 D3.B.

La Commission rappelle que ce club doit communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain pour les rencontres :

- 25132885 - AVS ORLY / VITRY ES 2 du 04/06/23

Match N° 24655113 - VILLENEUVE AFC / US VILLEJUIF U18 D2.B DU 04/06/2023

Demande via footclub pour décaler cette rencontre à 14h30 le terrain étant occupé.

Accord des deux clubs et de la commission.

Match N° 24655018 – VITRY 94.2 Ca 2 / ALFORTVILLE US U18 D2.A du 07/05/2023

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait de US Alfortville , entraînant son forfait général

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Coupe VDM U18

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
½ Finale	21 Mai 2023	Effectué
Finale	18 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ½ finales qui auront lieu le **21 MAI 2023 à 15h00** sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre, 2 arbitres à la charge du club recevant et 1 à la charge du club visiteur. Le paiement s'effectuera le jour même.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

Match N° 25787428 AS CHOISY LE ROI / US FONTENAY Coupe U18 DU 17/05/2023

Demande de modification d'horaire de moins d'une heure.

Accord de la commission pour que cette rencontre se joue à 19h30.

CHAMPIONNAT U16

Match N° 24654426 - CA VITRY 94.2 / US ALFORTVILLE U16 D2 A DU 14/05/2023

Lecture de la feuille de match

La commission enregistre le 1^{er} forfait de US Alfortville.

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

Match N° 24654430 – BONNEUIL CSM / ALFORTVILLE US U16 D2.B du 07/05/2023

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de US Alfortville. ,

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

Coupe VDM U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
½ Finale	21 Mai 2023	Effectué
Finale	18 Juin 2023	

Coupe Amitié U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
½ Finale	21 Mai 2023	Effectué
Finale	18 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ½ finales qui auront lieu le **21 MAI 2023 à 13h00** sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre, 2 arbitres à la charge du club recevant et 1 à la charge du club visiteur. Le paiement s'effectuera le jour même.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

CHAMPIONNAT U14

Match N° 25678947- IVRY FOOT US / VILLIERS ES 2 U14 D.B du 06/05/2023

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1er forfait de Villiers ES,

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

Match N° 25679036- LUSITANOS US 2/ O.PARIS ESPOIR U14 D.B du 06/05/2023

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1er forfait de O.PARIS ESPOIR

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

Match N° 24675422 - RC JOINVILLE 3 / FC CHAMPIGNY U14 D1 DU 18/05/2023

Accord de s deux clubs via footclub, accord de la commission. Terrain RC Joinville indisponible le 18/05/2023

Ce match se jouera le 20/05/2023.

Match N° 25678799 - RC JOINVILLE 4 / CA VITRY 94.2 U14 D2.A DU 18/05/2023

Accord des deux clubs via footclub, accord de la commission. Terrain RC Joinville indisponible le 18/05/2023

Ce match se jouera le 20/05/2023.

Match N° 25679035 FC ALFORTVILLE / CSM BONNEUIL U14 D4.B DU 06/05/2023

Lecture du mail de FC Alfortville en date du 10 mai 2023

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de Alfortville FC.

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

Match N° 25678691 US IVRY FOOT / US ALFORTVILLE D4.C du 13/05/2023

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait de US Alfortville , entraînant son forfait général

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Match N° 25678745 VGA ST MAUR US / GENTILLY AC U14 D4 D DU 18/05/2023

Lecture du mail de VGA Saint Maur – Terrain indisponible le 18/05/2023

La commission reporte la rencontre au 28/05/23 ou accepte le report de cette rencontre au 24 mai à 14h30 (sous réserve de l'accord écrit de Gentilly AC qui doit parvenir au District le 23 mai au plus tard.)

Coupe VDM U14		
CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM		
	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
½ Finale	20 Mai 2023	Effectué
Finale	17 Juin 2023	

Coupe Amitié U14		
CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE		
	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
½ Finale	20 Mai 2023	Effectué
Finale	17 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ½ finales qui auront lieu le 20 MAI 2023 à 16h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre, 2 arbitres à la charge du club recevant et 1 à la charge du club visiteur. Le paiement s'effectuera le jour même.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 15 mai 2023

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : MM. GRESSIEN Georges, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joel,

Assiste : M. DARDENNES Patrick,

Absents (es) excusés (ées) : Mmes GUILIANI Patricia, NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie, URREGO Mariza et MM. FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo, SAINT-ALBIN Maurice, TAFININE Driss.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives :

du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club

- L'objet de votre demande et les références des rencontres :

(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit
du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités
par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) :

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :
au **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER

LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :

- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
- TRANSFEREZ CE FICHER A cfaer94@gmail.com.

Technique : DRISS : 01.55.96.11.**43** ou HEDI : 01.55.96.11.**42**

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2022. Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2022. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

INFORMATION :

La Commission est actuellement en phase de test
avec l'application de la F.F.F : FAL
Si vous recevez des messages d'annulation de plateaux,
ne pas en tenir compte.

U 7

Courrier de MAROLLES F.C. du 12/05/2023

Plateau U7 du 13/05/2023 à VINCENNOIS C.O.

Pris note du FORFAIT AVISE.

Courrier de U. FOOTBALL CRETEIL du 07/05/2023

Plateau U7 du 13/05/2023 à U. FOOTBALL CRETEIL

Courrier tardif.

U 9

Courrier de U. FOOTBALL CRETEIL du 07/05/2023

Plateau U9 du 13/05/2023 à BRY F.C.

Courrier tardif.

U 11

Courrier de BONNEUIL S/MARNE C.S. du 10/05/2023

VILLENEUVE AFC / BONNEUIL S/MARNE C.S. U11 G4 ABCD du 13/05/2023

Pris note du FORFAIT AVISE d'une équipe U10.

Courrier de VALENTON FOOTBALL ACADEMY du 11/05/2023

Courrier tardif.

Courrier de U. FOOTBALL CRETEIL du 07/05/2023

U. FOOTBALL CRETEIL / ASOMBA U11 G6 AB du 13/05/2023

Courrier tardif.

U 13

Courrier de ARCUEIL C.O. MUNICIPAL du 13/05/2023

ARCUEIL C.O. MUNICIPAL / VILLENEUVE ABLON U.S. U13 G3 ABCD du 13/05/2023

Pris note des problèmes F.M.I.

SAISON : 2022 - 2023
CHALLENGE DES CLUBS : RECAPITULATIF GENERAL

CLUBS	Points Acquis	Points Perdus Réunion ECF	Points Perdus U7	Points Perdus U9	Points Perdus U11	Points Perdus U13	Points Perdus CR	Points Perdus Festival U13	Points Perdus VDM Futsal U11	Points Perdus VDM Futsal U13	sdDES
ALFORTVILLE US	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	60	2	0	0	2	0	4	0	0	0	52
ASOMBA	60	0	0	0	0	0	2	2	0	0	56
AVENIR SPORTIF D'ORLY	60	0	0	0	8	8	0	4	0	0	40
BOISSY F.C.	60	0	1	1	0	0	0	0	0	0	58
BONNEUIL S/MARNE C.S.	60	0	0	0	2	0	4	0	0	0	54
BRY F.C.	60	0	0	0	0	0	0	2	0	0	58
CA VITRY94.2	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CACHAN C.O.	60	2	0	0	4	0	4	0	0	0	50
CAUDACIENNE ENT.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CHAMPIGNY F.C. 94	60	0	0	1	2	2	0	0	0	0	55
CHARENTON C.A.P.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CHEVILLY LA RUE ELAN	60	0	0	1	0	6	0	0	0	0	53
CHOISY LE ROI A.S.	60	0	0	0	2	0	6	4	0	0	48
CRETEIL LUSITANOS F. US	60	0	0	0	0	4	0	0	0	0	58
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	60	2	0	0	0	0	0	0	0	0	58
ENT.SANTENY MANDRES	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
F. C. MANDRES PERIGNY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
FONTENAY SS/BOIS U.S.	60	0	0	0	14	10	2	4	0	0	30
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	60	0	0	0	2	2	4	0	0	0	52
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	60	0	0	1	0	4	0	2	0	0	53
FRESNES A.A.S.	60	0	0	1	10	4	0	2	0	0	43
GENTILLY ATHLETIC CLUB	60	0	1	0	0	2	0	0	0	0	57
HAY LES ROSES C.A.	60	2	0	0	0	2	2	0	0	0	54
JOINVILLE R.C.	60	0	0	1	0	4	0	0	0	0	57
KREMLIN BICETRE C.S.A.	60	0	0	0	0	0	4	0	0	0	56
LIMEIL BREVANNES A.J.	60	0	0	0	2	10	0	8	0	0	40
LUSITANOS ST MAUR U.S.	60	0	0	0	0	0	0	2	0	0	58
MAISONS ALFORT F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
MAROLLES F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
NOGENT S/MARNE F.C.	60	0	0	0	0	0	2	0	0	0	58
NOISEAU STE S.	60	2	0	0	0	2	0	0	0	0	56
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ORMESSON U.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
RUNGIS U.S.	60	0	1	0	6	2	0	0	0	0	53

ST MANDE F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	60	4	0	1	6	6	6	4	0	0	33
SUCY F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
THIAIS F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
U. FOOTBALL CRETEIL	60	0	1	1	2	0	2	0	0	0	54
U. S. IVRY FOOTBALL	60	0	1	0	22	8	4	0	0	0	25
UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VAL DE FONTENAY AS	60	2	1	0	10	2	4	0	0	0	41
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VILLECRESNES U. S.	60	0	0	1	2	0	0	0	0	0	57
VILLEJUIF U.S.	60	0	0	1	2	4	0	0	0	0	53
VILLENEUVE ABLON U.S.	60	2	0	0	8	2	0	6	0	0	42
VILLENEUVE AFC	60	0	0	0	2	0	0	4	0	0	54
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	60	0	0	0	2	2	0	0	0	0	56
VINCENNOIS C.O.	60	0	0	0	2	0	0	0	0	0	58
VITRY E.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60

**SAISON 2022 - 2023 :
ANNEXE FINANCIERE**

U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 € (au club d'accueil)
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et coupes dans les 48h,	50,00 € (par club)
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie..),	30,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 € (au club d'accueil)
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I.),	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1er forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 15/05/2023

Président : M. MAGGI

Présents : M. FOPPIANI - Mme POLICON – M. TAVENOT – M. ALVES – M. GUERCHOUN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JEUNES

860294 : VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB

Courriel du 12 mai 2023 du Service des Licences de la Ligue de Paris Île de France de Football, informant de l'annulation de la licence du joueur U17 **BOAM MASSENGUE Amitthai** licencié au club de VAL YERRES CROSNE AF pour la saison 2021-2022 ayant obtenu une licence A 2022-2023 suite à une erreur administrative en faveur de **VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB**.

Par ces motifs, annule la licence 2022-2023 obtenue indument et dit que la prochaine licence dudit joueur sera frappée du cachet « MUTATION » valable douze mois à compter du 11 mai 2023 conformément à l'article 62 des RG de la FFF.

U14 – D1 - MATCH 24675441 – VILLEJUIF US 2 / CRETEIL LUSITANOS US 2 du 06/05/2023

Réserve du club de **CRETEIL LUSITANOS US 2** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **VILLEJUIF US 2** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **VILLEJUIF US 2** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 15/04/2023 au titre du championnat **R1** entre **MELUN FC** et **VILLEJUIF US 1**.

De plus seul **M. KEMTCHOUM STASIEWSKI Noé (13 matchs)** a participé à plus de 10 rencontres en équipe supérieure ;

La commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de **VILLEJUIF US 1**.

Rejette les réserves comme non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain.

U16 - D2/B - MATCH 24654524 – HAY LES ROSES CA 1 / ST MAUR VGA 2 du 07/05/2023

Réserve du club de **HAY LES ROSES CA 1** sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de **ST MAUR VGA 2** dont l'équipe est susceptible de comprendre plus de trois joueurs ayant effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire RECEVABLE en la forme. Jugeant en premier ressort,

Après vérification, il s'avère qu'aucun joueur ayant participé à la rencontre en rubrique n'a disputé plus de 10 rencontres en équipe supérieure, alors que nous sommes dans les 5 dernières journées de championnat.

Dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.10 du R.S.G du District du Val de Marne n'est à relever à l'encontre de **ST MAUR VGA 2**.

Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

U16 – D4/B - MATCH 25133097 – VITRY E.S. 3 / VILLEJUIF U.S. 3 du 07/05/2023

Réserve du club de **VITRY E.S. 3** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **VILLEJUIF U.S. 3** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **VILLEJUIF U.S. 3** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 23/04/2023 au titre du championnat U16 – R3/D entre RACING Cff2 et VILLEJUIF US 1.

La commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de **VILLEJUIF U.S. 3**

Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Réserve du club de **VITRY E.S. 3** sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de **VILLEJUIF U.S. 3** au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme. Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que Dans toutes les compétitions officielles des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un

ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.
(Art 7.5.1 RSG District V.D.M.)

Considérant après vérification que le club de **VILLEJUIF U.S. 3** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique 2joueurs titulaires de licences « mutations » 2022/2023 non arrivées à échéance à savoir :

KARPINETS **Andry** (Mutation Hors période, échéance 02/11/2023)
IBRAHIM ALI **Yacine** (Mutation, échéance 14/07/2023)

La Commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.5.1 RSG District V.D.M. n'est à relever à l'encontre du club de **l'US VILLEJUIF 3**.

Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

U18 – D1 - MATCH 24654925 – LE PERREUX Fr 1 / ST MAUR VGA 2 du 07/05/2023

(Hors la présence de M. MAGGI)

Réserve du club de **LE PERREUX Fr 1** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **ST MAUR VGA 2** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **ST MAUR VGA 2** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 30/04/2023 au titre de la COUPE V.D.M. – U18 entre ST MAUR VGA 1 et CHOISY LE ROI AS 1

La commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de **ST MAUR VGA 2**.

Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Réserve du club de **LE PERREUX Fr 1** sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de **ST MAUR VGA 2** dont l'équipe est susceptible de comprendre plus de trois joueurs ayant effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.
Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification, que seuls les joueurs **M. DIARRA Lassana** (16 matchs) et **M. REMAOUN Malek** (15 matchs) ont effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

Dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.10 du R.S.G du District du Val de Marne n'est à relever à l'encontre **ST MAUR VGA 2**.

Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS

SENIORS – D3 - MATCH 24653504 – ORMESSON U.S. 2 / THIAIS F.C. 2 du 07/05/2023

Réserve du club de **THIAIS F.C. 2** sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de **ORMESSON U.S. 2** dont l'équipe est susceptible de comprendre plus de trois joueurs ayant effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.
Jugeant en premier ressort

Considérant après vérification, que seul le joueur **MABABA Nathan** du club de **ORMESSON U.S. 2** a effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles (**12 rencontres**) avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

Dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.10 du R.S.G du District du Val de Marne n'est à relever à l'encontre de **ORMESSON U.S. 2**

Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

ANCIENS

ANCIENS – COUPE DU VAL DE MARNE - MATCH 25809117 – RUNGIS US 12 / CRETEIL FC 11 du 30/04/2023

Reprise du dossier

La commission confirme la décision de la semaine dernière concernant la réserve sur la participation des joueurs.

Quant à la demande d'évocation formulée dans le courrier de confirmation de réserve quant à la qualification et participation de l'ensemble des joueurs du club de **RUNGIS US 12** susceptibles d'avoir participé à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure du club,

La commission,

Agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort l'évocation irrecevable car ne rentrant pas dans le champ d'application d'une évocation.

- Participation d'un joueur non-inscrit sur la feuille de match,
- Inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non-licencié au sein du club, ou d'un joueur non-licencié.
- Acquisition d'un droit indu par une infraction répété aux règlements,
- Inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet d'une procédure de délivrance du Certificat International de Transfert,
- Infraction définie à l'article 207 des présents règlements.

Par ces motifs, la commission dit qu'il n'y a pas lieu à évocation et confirme le résultat acquis sur le terrain.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 15 Mai 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Finale de la Coupe du Val de Marne Futsal

CHAMPIGNY CF 2 / VITRY ASC 1

Le jeudi 1^{er} juin 2023 à 20h30

qui se déroulera au Gymnase Auguste DELAUNE à Champigny/Marne, format 2x25 mn.

FUTSAL D2

25150451 : VERS L'AVANT / CITOYEN DU MONDE 2 du 13/05/2023

Courriel de CITOYEN DU MONDE du 12/05/2023, informant d'un forfait avisé de leur équipe suite à de nombreux joueurs blessés.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de CITOYEN DU MONDE 2.

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

25150447 : CHEVILLY LARUE ELAN 2 / KB FUTSAL 3 du 13/05/2023

Courriel de CHEVILLY LARUE ELAN du 12/05/2023, informant d'un forfait avisé de leur équipe.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de CHEVILLY LARUE ELAN 2.

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

Appel de Feuille de Match

3^{ème} Appel de Feuille de Match et non réception de la Feuille de Match

Journée 18 D2 Futsal

25150472 : KB FUTSAL 3 – VITRY ASC 2 du 14/04/2023

La Commission décide, selon l'article 44.2 du RSG 94, match perdu par pénalité à l'équipe de KB FUTSAL 3 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de VITRY ASC 2 (3points, 0 but).

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 17 MAI 2023

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2022 / 2023 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAITS GENERAUX

Féminines D1 :

VILLENEUVE ABLON US (1) (PV 04/10/22)

LE PERREUX ASF (PV 31/01/22)

Séniors D3.A :

ALFORTVILLE US (2) (PV 19/01/22)

Seniors D4.B :

CHOISY AS (3) (PV 15/11/22)

ASOMBA (2) (PV 24/01/23)

VAL DE BIEVRE (2) (PV 04/04/23)

TROPICAL AC (PV 18/04/23)

U18 D3.A :

MANDRES PERIGNY (1) (PV 20/09/22)

SUCY FC (2) (PV 20/09/22)

CHOISY AS (2) (PV 30/11/22)

U18 D3.B :

BOISSY FC (1) (PV 04/10/22)

CAUDACIENNE ES (1) (PV 15/11/22)

U18 D4.A :

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV 29/09/22)

U16 D2.B :

OLYMPIQUE PARIS ESPoir (1) (PV 04/10/22)

U16 D4.A :

FC VITRY 94 ACADEMIE (PV 08/11/22)

U16 D4.B :

ALFORTVILLE FC (1) (PV 08/11/22)

U14 Phase 1 – Poule 1 :

CHEVILLY LARUE (2) (PV 04/10/22)

ANCIENS D2.B :

CHEVILLY LARUE (11) (PV 04/10/22)

ANCIENS D3.A :

GENTILLY AC (11) (PV 04/10/22)

ANCIENS D4 :

ARSENAL AC (PV 15/11/22)

FORFAITS GENERAUX DANS LES 3 DERNIERES

JOURNEES DE CHAMPIONNATS (Application article 23.6 des RSG du District)

Seniors D2.B : FRESNES AAS (PV 16/05/23)

U18 D2.A : ALFORTVILLE US (PV 16/05/23)

U16 D4.C : ALFORTVILLE US (PV 16/05/23)

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de Feuille de Match Manquante :

Seniors D2 : 24653141 : NOGENT FC 2 / IVRY US 3 du 07/05/23

Seniors D3 : 24653411 : VILLECRESNES US 1 / LE PERREUX FRANCIL. 3 du 07/05/23

CDM D1 : 25149471 : USJTO CHOICY 5 / NOISEAU SS 1 du 07/05/23

Anciens D4 : 25134709 : TREMBLAY AJ 11 / FC VITRY 94 ACADEMIE 11 du 07/05/23

U14 d4.B : 25679035 : ALFORTVILLE FC 2 / BONNEUIL CSM 2 du 06/05/23

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 08/05/2023) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
SENIORS D2 FC NOGENT	07/05/2023		
SENIORS D3 FC THIAIS 2 US VILLECRESNES	26/03/2023 07/05/2023		
SENIORS D4 AC TROPICAL GENERATIONS TAKTIK 1	26/02/2023 12/03/2023		
CDM D1 USJTO CHOISY	07/05/2023		
ANCIENS D1 US IVRY 11	19/03/2023		
ANCIENS D3 US VILLEJUIF	26/03/2023		
ANCIENS D4 AJ TREMBLAY	07/05/2023		
U16 D1 US LUSITANOS	26/03/2023		
U16 D2 US ALFORTVILLE 1 US IVRY FOOT	12/02/2023 16/04/2023		
U16 D3 FC CHAMPIGNY 2 ARCUEIL COM US FONTENAY 3	12/02/2023 19/03/2023 19/03/2023	19/03/2023	
U16 D4 SFC CHENNEVIERES	19/03/2023		
U14 D1 AAS FRESNES D2 AJ LIMEIL BREVANNES D3 AVS ORLY D3 THIAIS FC D3 AAS FRESNES 2 D4 VAL DE FONTENAY 2 D4 SFC CANNAVEROIS 1 D4 US ALFORTVILLE D4 VITRY CA 94.2 D4 US LUSITANOS D4 CSM BONNEUIL D4 FC D'ALFORTVILLE	01/04/2023 18/02/2023 25/03/2023 01/04/2023 15/04/2023 18/02/2023 18/02/2023 11/03/2023 01/04/2023 01/04/2023 22/04/2023 06/05/2023	22/04/2023 15/04/2023	

ANNEXES

AMENDES

Club : 521869 ALFORTVILLE US							
Dossier :	21095764	du	17/05/2023	U14 D4 (94)/ Phase 2	Poule C	25678691	13/05/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General			16/05/2023	16/05/2023	Montant 100,00€
Dossier :	21095878	du	17/05/2023	U18 D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	24655018	07/05/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General			16/05/2023	16/05/2023	Montant 100,00€
Dossier :	21095884	du	17/05/2023	U16 D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	24654430	07/05/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			16/05/2023	16/05/2023	Montant 100,00€

Club : 613193 APSAP 94 HENRI MONDOR							
Dossier :	21069360	du	12/05/2023	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule C	25153932	07/05/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere			16/05/2023	16/05/2023	Montant 9,50€

Club : 516843 CHEVILLY LA RUE ELAN							
Dossier :	21094200	du	16/05/2023	Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule Unique	25150447	12/05/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			16/05/2023	16/05/2023	Montant 100,00€

Club : 551095 CITOYEN DU MONDE							
Dossier :	21094196	du	16/05/2023	Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule Unique	25150451	13/05/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			16/05/2023	16/05/2023	Montant 100,00€

Club : 560655 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE							
Dossier :	21095761	du	17/05/2023	U14 D4 (94)/ Phase 2	Poule B	25679035	06/05/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			16/05/2023	16/05/2023	Montant 40,00€

Club : 500494 FRESNES A.A.S.							
Dossier :	21095742	du	17/05/2023	Seniors D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	24653133	14/05/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General			16/05/2023	16/05/2023	Montant 100,00€

Club : 526258 LUSITANOS ST MAUR U.S.							
Dossier :	21069382	du	12/05/2023	U18 D1 (94)/ Phase Unique	Poule U	24654929	07/05/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere			16/05/2023	16/05/2023	Montant 9,50€

Club : 581617 OLYMPIQUE PARIS ESPOIR							
Dossier :	21095877	du	17/05/2023	U14 D4 (94)/ Phase 2	Poule B	25679036	06/05/2023

Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		16/05/2023	16/05/2023		100,00€

Club :	523411	U. S. IVRY FOOTBALL					
Dossier :	21069335	du	12/05/2023	U16 D3 (94)/ Phase Unique	Poule C	24654838	07/05/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere		16/05/2023	16/05/2023		9,50€

Club :	535208	VAL DE FONTENAY AS					
Dossier :	21095752	du	17/05/2023	Seniors D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	24653405	14/05/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		16/05/2023	16/05/2023		100,00€

Club :	500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.					
Dossier :	21095887	du	17/05/2023	U14 D3 (94)/ Phase 2	Poule B	25678947	06/05/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		16/05/2023	16/05/2023		100,00€

Total Général :							968,50€
-----------------	--	--	--	--	--	--	---------